



République Française
Département du Vaucluse
Commune de Jonquerettes

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 Mai 2024

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 11
Nombre de suffrages : 16

Date de convocation 03/05/2024

Délibération 26-2024
Objet BUDGET 2024-
Décision modificative N°2-

'an deux mille vingt-quatre, le seize mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BELLEGARDE Daniel.

Etaient présents :

Mme ANCEY Dominique, M. BELLEGARDE Daniel, M. CAIRON Yves, M. CHAZAL Gilbert, Mme GAS Sandrine, M. LECUYER Daniel, M. MAIRE Dominique, M. MUSCAT Marc, Mme RUBEUX Valérie, Mme VERHNES Pascale, Mme ZIADE Lydia

Procurat ion(s) :

M. POUDEVIGNE Patrick donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique, Mme NEF Brigitte donne pouvoir à M. MUSCAT Marc, Mme GAT Annick donne pouvoir à M. LECUYER Daniel, Mme BENALI Natacha donne pouvoir à M. MAIRE Dominique, M. POUWELS Jean-Marie donne pouvoir à M. CAIRON Yves

Etai(ent) absent(s) :

Mme AMEVET Lydie, M. RUBEUX Patrice, Mme VITALI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERHNES Pascale

Une première décision modificative a été prise afin de rééquilibrer les lignes budgétaires. Dans le cadre du pouvoir donné à Monsieur le Maire dans le règlement budgétaire et financier M57 Cette deuxième décision a pour objet de réévaluer les recettes et de rééquilibrer avec les dépenses,

Suite à une erreur d'écriture, le montant des recettes mentionnées au compte 73211 Attribution de compensation est de 29 999.98 alors que les recettes prévues sont de 45 400.98 Ainsi, Monsieur le Maire propose d'inscrire les recettes correspondantes au compte et d'imputer en équilibre en dépenses ainsi qu'il suit

Section fonctionnement Recettes – chapitre 73 : 15 401 €

- ❖ Chapitre 011 : 16 904 €
- ❖ Chapitre 012 : 600 €
- ❖ Chapitre 014 : 800 €
- ❖ Chapitre 66 : - 3 000 €
- ❖ Chapitre 67 : 97 €

En matière d'investissement, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier les imputations, sans modifier l'équilibre budgétaire. Il s'agit de prévoir les sommes au bon article pour la délégation de maîtrise d'ouvrage du Grand Avignon dans les travaux de l'aménagement de voirie

Le Conseil municipal, ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE la décision modificative ainsi présentée**

Section fonctionnement Recettes – chapitre 73 : 15 401 €

- ❖ Chapitre 011 – Charges générales : 16 904 €
- ❖ Chapitre 012 – Masse salariale : 600 €
- ❖ Chapitre 014 – Atténuation de produits : 800 €

16/05/2024

MAIRIE DE JONQUERETTES
Numéro interne de l'acte 26-2024

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20240516-262024-DE



- ❖ Chapitre 66 – Charges financières : -3 000 €
- ❖ Chapitre 67 : 97€

Section Investissement -

	Dépenses	Recettes
Chp 45	51 500	42 500
Chp 13		-42 500
Chp 21	-51 500	

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser tous les actes nécessaires pour l'application de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le/la Secrétaire de séance,

Mme VERHNES Pascale



Le Maire,
M. BELLEGARDE Daniel




Et ont signé les membres présents pour extrait certifié conforme
Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 30/05/2024

Reçu en préfecture le 30/05/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20240516-262024-DE

